

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 3 NOVEMBRE 2014

Etaient présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, ROCH Claire, GILLIER Claudette, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, COHADE Mercedes, CARRIER Laurent, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice.

Etaient excusés : ANTHONIOZ-BLANC Marcel qui donne pouvoir à VILLIERS Gérard et LEVET Pascale qui donne pouvoir à BRAND Eric

Secrétaire de séance : DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente puis pris connaissance des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Le Conseil municipal a ensuite :

1°) **Approuvé** la convention de location à passer avec la société Orange concernant les antennes de téléphonie mobile situées dans le clocher de l'église. Le montant annuel du loyer, qui sera augmenté de 1% chaque année, est de 4 610 euros. La durée de la convention est de 12 ans, puis renouvelable par périodes de 6 ans.

2°) **Approuvé** la convention à passer avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipements permettant la relève radio des compteurs de gaz. Ce dispositif permettra la relève des consommations de gaz en temps réel, la mise en place de nouveaux services pour les clients et une meilleure maîtrise des consommations énergétiques.

3°) **Approuvé** l'acquisition par voie de cession gratuite de la parcelle B n° 2451 sise au lieudit Pierre Longue, d'une superficie de 614 mètres carrés et **autorisé** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

4°) **Décidé** de modifier la durée du temps de travail de deux adjoints d'animation de deuxième classe à temps non complet, suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Ces agents sont présents pour les TAP le mardi et le vendredi après midi et pour la garderie périscolaire le mercredi matin.

5°) **Approuvé** une motion afin de marquer son opposition à toute recherche, et a fortiori à l'exploitation de l'énergie géothermique profonde sur le territoire de la commune d'Amancy, compte tenu des risques sismiques, de pollution des nappes d'eau, et des nuisances pour les riverains engendrées par l'activité sur les puits et la circulation de poids lourds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

Fait à AMANCY le 6 novembre 2014.



Le Maire,

Patrick ROSNOBLET.